

Choix M1 : Concours de la fonction publique (IRA, DGFIP...)

Par int, le 19/06/2020 à 21:08

Bonjour à tous,

Actuellement étudiant en L3 Droit, je souhaite me préparer à plusieurs concours de la fonction publique (notamment ceux des IRA) après un M1 ou un M2.

J'ai des résultats corrects (14,5 dans une petite fac) et je suis candidat à plusieurs M1, certains liés à un IPAG (M1 administration/carières publique) et d'autres liés à une fac de droit (M1 droit public général).

J'entends constamment qu'il est préférable de faire un M1 de droit public général que de s'orienter vers un IPAG, d'autant plus s'il s'agit d'une université "réputée" (P1, P2 par exemple). De plus, il est difficile d'obtenir des infos fiables sur les IPAG et les différents avis sur Google semblent assez négatifs (IPAG de Lille par exemple).

Toutefois, quand j'observe les maquettes pédagogiques des différentes formations, je constate que les M1 de droit public général sont trop juridiques à mon goût et proposent trop peu de matières permettant de se préparer efficacement aux concours administratifs (économie publique, gestion des ressources humaines).

Néanmoins, bien que ces M1 de droit public général me semblent moins intéressants, ils permettent d'intégrer des M2 qui sont eux bien adaptés aux concours administratifs (et qui publient leurs statistiques de réussite aux concours contrairement à de nombreux IPAG).

Je n'ai pas du tout envie de devenir avocat, ou de m'orienter vers une carrière dans le privé. En cas de plusieurs échecs aux IRA ou DGFIP, j'envisage plutôt d'essayer les concours B de la FPE.

Je me demande donc si vous aviez des avis sur les formations proposées par les IPAG, leur "qualité" par rapport à une formation de droit public plus classique pour un M1. Est-ce que la "réputation" de certaines facs de droit est moins pertinente en ce qui concerne la préparation à des concours administratif ?

Enfin, dernière question, je suis admis dans un M1 et on me demande de "confirmer au plus vite" que je choisirai bien cette formation. Or il ne s'agit pas de mon choix n°1, et je n'aurai la réponse d'autres M1 que le mois prochain. Comment faire ? Puis-je valider et me désister ensuite ? Dois-je me désister tout de suite et risquer de n'être pris nulle part ?

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/06/2020** à **12:23**

Bonjour

Je vais répondre uniquement à votre dernière question.
Effectivement, vous pouvez toujours vous désister. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des étudiants qui sont mis sur liste d'attente.

Par **int**, le **20/06/2020** à **19:30**

Oui, je peux me désister. Mais le mail envoyé par la fac m'indique que je dois donner ma réponse au plus vite justement car des étudiants sont sur liste d'attente.

Autrement dit, il semble que je ne puisse pas accepter maintenant et me désister plus tard si je suis admis dans un master que je préfère.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/06/2020** à **09:45**

[quote]

Autrement dit, il semble que je ne puisse pas accepter maintenant et me désister plus tard si je suis admis dans un master que je préfère.

[/quote]

Qu'est ce que vous empêcherait de le faire.

Si vous vous rendez compte que vous êtes finalement accepté dans un autre Master, vous avez juste à ne pas donner suite à la procédure d'inscription du premier Master que vous avez accepté.

Par **int**, le **21/06/2020** à **10:37**

Ah ok merci.